

UN LIBRARY

DEC 15 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SAT COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/31/426
13 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
Points 50 et 92 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LE
DOMAINE DU DESARMEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

Incidences administratives et financières du projet de résolution
recommandé par la Première Commission (A/31/387, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. E. Brian NASON (Irlande)

1. A sa 47ème séance, le 13 décembre 1976, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, un état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/31/65), relatif aux incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/31/387, par. 8).

2. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport du Comité spécial pour l'étude du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement 1/, ferait siennes un ensemble de propositions concertées formulées par le Comité spécial en tant qu'étape sur la voie du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, qui portent sur les points suivants :

a) Amélioration des méthodes de travail de la Première Commission en matière de désarmement;

b) Rapports entre l'Assemblée générale et les autres organes des Nations Unies dans le domaine du désarmement;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément No 36 (A/31/36).

- c) Rôle de la Commission du désarmement des Nations Unies;
- d) Assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies, à la demande des intéressés, dans les négociations multilatérales et régionales sur le désarmement;
- e) Rapports entre l'Assemblée générale et la Conférence du Comité du désarmement;
- f) Utilisation accrue d'études approfondies sur la course aux armements, le désarmement et les questions connexes;
- g) Amélioration des mécanismes dont l'Organisation des Nations Unies dispose actuellement pour rassembler, compiler et diffuser des renseignements sur les questions relatives au désarmement, en vue de tenir tous les gouvernements aussi bien que l'opinion publique mondiale convenablement informés des progrès réalisés dans le domaine du désarmement;
- h) Assistance du Secrétariat en vue d'aider, sur leur demande, les Etats parties à des accords multilatéraux de désarmement à s'acquitter de leur obligation de veiller à la bonne application de ces accords, notamment en procédant aux examens périodiques appropriés;
- i) Renforcement des ressources du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

3. Au paragraphe 12 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/31/65), ce dernier estimait les incidences financières du projet de résolution à 183 200 dollars, dont 55 000 dollars pour l'édition d'un numéro de l'Annuaire sur le désarmement et 128 200 dollars pour huit postes supplémentaires répartis de la façon suivante :

- a) Annuaire de l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement :
Un P-5, un G-5 et un G-4/1;
- b) Section assurant le secrétariat de la Conférence et du Comité :
Un P-4, un P-2 et un G-4/1;
- c) Transformation de la Division des affaires concernant le désarmement en Centre des Nations Unies pour le désarmement :
Un Sous-Secrétaire général et un G-5.

4. En ce qui concerne le bulletin de l'Organisation des Nations Unies consacré au désarmement, le Secrétaire général indiquait que le document A/AC.181/4 donnait diverses estimations du coût de la publication de ce périodique, présentées au Comité spécial, et qu'il y était proposé de créer trois nouveaux postes (un P-4, un P-2/1 et un G-4/1). Il indiquait également que la publication d'un bulletin du désarmement serait examinée par l'Assemblée générale à une date ultérieure, comme le recommandait le Comité spécial. Aucun crédit additionnel ne serait donc actuellement nécessaire à ce titre.

/...

5. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué, en présentant le rapport du Comité consultatif (A/31/8/Add.14, par. 9 à 20), que celui-ci, en examinant la demande du Secrétaire général, avait gardé présentes à l'esprit les opinions formulées au Comité spécial quant au coût des propositions présentées par celui-ci et qu'il avait également tenu compte de l'accroissement des effectifs de la Division des affaires concernant le désarmement, approuvé par l'Assemblée générale à sa trentième session.
6. Le Comité consultatif a recommandé que les crédits demandés pour la publication de l'Annuaire, estimés à 55 000 dollars dans l'état du Secrétaire général, soient réduits de 10 000 dollars et ramenés à 45 000 dollars, dans l'espoir que les traducteurs permanents seraient utilisés au maximum.
7. Quant au renforcement de la Section des commissions et des conférences, le Comité consultatif, rappelant que l'Assemblée générale à sa trentième session avait approuvé la création de quatre postes destinés à renforcer cette Section, a indiqué qu'à son avis le volume de travail supérieur à celui qui avait été prévu lors de la trentième session de l'Assemblée ne justifiait pas que l'on ajoutât la création de trois postes, et a recommandé qu'un seul nouveau poste (de la classe P-4) soit créé.
8. En ce qui concerne la transformation de la Division des affaires concernant le désarmement en Centre des Nations Unies pour le désarmement, le Comité consultatif a fait diverses observations dans son rapport (A/31/8/Add.14, par. 14 à 17). En particulier, si l'Assemblée générale approuvait la recommandation selon laquelle le Centre devrait être dirigé par un Sous-Secrétaire général, l'ONU aurait deux hauts fonctionnaires de ce rang chargés des affaires concernant le désarmement, l'autre étant le Représentant spécial du Secrétaire général à la Conférence du Comité du désarmement. Le Comité consultatif a donc recommandé que le titulaire du poste de Sous-Secrétaire général assume à la fois les fonctions de chef du Centre et de Représentant spécial du Secrétaire général à la Conférence du Comité du désarmement.
9. Le Comité consultatif a recommandé également, en ce qui concerne la publication d'un bulletin du désarmement, d'étudier la possibilité de publier deux numéros par an plutôt que trois ou quatre comme l'envisageait le Secrétaire général.
10. En résumé, les recommandations du Comité consultatif réduiraient le montant net des crédits additionnelles à inscrire au chapitre 2 C du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977, les ramenant de 183 200 dollars à 145 000 dollars, y compris 45 000 dollars pour l'Annuaire et 100 000 dollars pour six nouveaux postes (un Sous-Secrétaire général, un P-5, un P-4, deux G-5 et un G-4). En outre, les crédits inscrits au chapitre 2 A seraient réduits de 59 000 dollars grâce aux économies que l'on pourrait réaliser quant aux traitements et aux dépenses communes de personnel correspondant au poste de Représentant spécial du Secrétaire général et à un poste des services généraux.
11. La plupart des délégations qui ont pris la parole sur cette question se sont déclarées favorables au renforcement du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. De l'avis d'un certain nombre d'entre elles, ce renforcement devrait s'accompagner d'une augmentation parallèle des ressources, comme l'avait proposé

/...

le Secrétaire général dans son état. Toutefois, d'autres délégations, tout en étant favorables au renforcement du rôle de l'ONU dans ce domaine, ont été d'avis que ce renforcement pouvait être obtenu avec les ressources plus modestes que proposait dans son rapport le Comité consultatif. Quant au nouveau poste de Sous-Secrétaire général dont le Secrétaire général proposait la création au paragraphe 11 de son état, la plupart des délégations ont indiqué qu'à leur avis la création de ce poste - à laquelle le Comité consultatif n'était pas opposé - devrait être approuvée. D'autres délégations ont exprimé l'opinion que ce poste devrait être créé en reclassant le poste de la classe D-2 existant au tableau des effectifs de la Division des affaires concernant le désarmement.

12. Certaines délégations ont fait savoir qu'elles appuyaient les recommandations contenues dans la dernière phrase du paragraphe 17 du rapport du Comité spécial et selon lesquelles le titulaire du poste de Sous-Secrétaire général devrait faire à la fois fonction de Directeur du Centre et de Représentant spécial du Secrétaire général à la Conférence du Comité du désarmement. Mais d'autres délégations ont estimé qu'il fallait conserver le poste de Représentant spécial du Secrétaire général à cette conférence même dans l'éventualité de la création d'un poste de Sous-Secrétaire général du Centre pour le désarmement.

13. La délégation mexicaine a proposé formellement que la Commission recommande la création d'un poste supplémentaire d'un niveau équivalent à celui de Sous-Secrétaire général, ainsi qu'il est demandé au paragraphe 11 de l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/31/65). La délégation néo-zélandaise a proposé formellement que le poste de Sous-Secrétaire général du Centre pour le désarmement soit créé en reclassant à ce niveau le poste de D-2 actuellement inscrit au tableau des effectifs de la Division des affaires concernant le désarmement.

DECISIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

14. La Commission a décidé, sans objection, d'approuver les recommandations contenues aux paragraphes 12 et 13 du rapport du Comité consultatif (A/31/8/Add.14).

15. A la suite d'une demande formulée par le Mexique tendant à ce que sa proposition soit mise aux voix avant celle de la Nouvelle-Zélande, la Commission, par 51 voix contre 7, avec 29 abstentions, a décidé d'accéder à cette demande.

16. Elle a alors, par 60 voix contre 4, avec 27 abstentions, adopté la proposition du Mexique tendant à la création d'un nouveau poste de Sous-Secrétaire général à la tête du Centre pour le désarmement.

17. Ensuite, la Commission, par 31 voix contre 28, avec 33 abstentions, a repoussé la proposition contenue dans la dernière phrase du paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif (A/31/8/Add.14) tendant à ce que le titulaire du poste de Sous-Secrétaire général exerce à la fois les fonctions de chef du Centre pour le désarmement et de Représentant spécial du Secrétaire général à la Conférence du Comité du désarmement.

18. Enfin, la Cinquième Commission a décidé, sans objection, d'informer l'Assemblée générale que celle-ci, si elle approuvait le projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/31/387, par. 8), devrait ouvrir un crédit additionnel de 145 000 dollars au chapitre 2 C du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977.